

APRÈS ART. 28

N° CF152

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

### AMENDEMENT

N ° CF152

présenté par  
M. Giraud, rapporteur général

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.